

ces faisceaux, n'en a-t-il pas toujours allégé la pesanteur en les divisant et les découpant avec art? De plus, d'après M. Renan, l'auteur de l'Évangile de saint Matthieu avait aussi un goût sévère. Son Évangile, nous dit-il, « offre des corrections de goût et de tact... Des particularités esthétiquement faibles... sont supprimées<sup>1</sup>. » Il lui attribue aussi « certaines petites habiletés de style<sup>2</sup>. » Comment a-t-il donc pu insérer dans son œuvre ces morceaux lourds et pesants, dont « la digestion n'est pas achevée<sup>3</sup> » et qui déplaisaient si fort à saint Luc? L'auteur des *Origines du Christianisme* ne se préoccupe pas de ces contradictions.

On a essayé de faire valoir contre l'autorité de saint Luc des arguments plus sérieux que ceux que nous venons de rapporter, et l'on a soutenu qu'il commettait de graves erreurs historiques, qu'on peut facilement établir, dit-on, en contrôlant son récit par le témoignage des auteurs profanes. Le principal de ces griefs est tiré de ce que saint Luc raconte du recensement de Quirinius et du voyage que firent à cette occasion à Bethléem la sainte Vierge et saint Joseph. Cette objection mérite d'être discutée plus au long.

<sup>1</sup> E. Renan, *Les Évangiles*, p. 194.

<sup>2</sup> E. Renan, *Les Évangiles*, p. 178.

<sup>3</sup> E. Renan, *Les Évangiles*, p. 212.

## II.

## Le recensement de Quirinius.

Saint Luc nous apprend, au commencement de son Évangile, que Jésus-Christ naquit à Bethléem au moment du recensement fait en Judée sous le gouvernement de Quirinius, légat de Syrie<sup>1</sup>. Les ennemis de la révélation prétendent que ce recensement n'a jamais été fait et que c'est par anachronisme que l'Évangéliste dit que Quirinius était le légat de Syrie lorsque le Sauveur vint au monde.

La plupart des rationalistes et même un grand nombre d'anciens critiques soutiennent que Quirinius ne devint gouverneur de Syrie qu'après l'an 5 de notre ère, c'est-à-dire quelques années après la naissance de Jésus-Christ, né, comme nous l'apprend saint Matthieu<sup>2</sup>, avant la mort d'Hérode, laquelle eut lieu l'an 4 avant notre ère. Voici ce que dit à ce sujet M. Reuss :

Nous savons très positivement qu'il y a eu sous le règne d'Auguste un préfet de la Syrie nommé P. Sulpicius Quiri-

<sup>1</sup> Luc, II, 1-2.

<sup>2</sup> Saint Luc, I, 5, dit équivalamment la même chose que saint Matthieu. M. Reuss le nie contre toute évidence, pour mettre les deux Évangélistes en contradiction. *Histoire évangélique*, 1876, p. 121, 142. M. Renan reconnaît positivement que « les deux Évangélistes font naître Jésus sous le règne d'Hérode. » *Vie de Jésus*, 13<sup>e</sup> édit., p. 21.

nus; nous savons aussi que ce magistrat, sous le commandement duquel fut placée la Judée, quand Auguste l'incorpora à l'empire, a dû procéder à un *census*, dans le but de régler l'établissement de l'impôt d'après les principes de l'administration romaine; nous savons encore que ce recensement, comme le *premier* acte de ce genre dans cette province et un symptôme non équivoque de la fin de l'indépendance, y provoqua de violentes rumeurs et un soulèvement sanglant, dont les suites se faisaient sentir bien plus tard encore. Le souvenir s'en conserva fort longtemps, si bien que notre auteur trouve l'occasion d'en faire une seconde mention<sup>1</sup>. Ces faits, qui forment le noyau du présent récit, étant élevés au-dessus de toute contestation, qu'en résulterait-il pour la fixation chronologique de la naissance de Jésus d'après notre auteur? Le recensement de Quirinius eut lieu l'an 760 de Rome, an 6 de l'ère chrétienne... Le récit du premier Évangile impliquant des faits d'après lesquels Jésus serait né avant la mort d'Hérode<sup>2</sup>, arrivée, d'après la chronologie rectifiée des modernes, l'an 4 avant le commencement de l'ère vulgaire, il s'ensuit qu'il y a une différence de dix ans entre les deux appréciations, [celle de saint Luc et celle de saint Matthieu]... Nous sommes [donc] en présence de deux calculs contradictoires relativement à l'époque de la naissance de Jésus<sup>3</sup>.

La contradiction n'existe pas, et tout ce que dit saint Luc est exact et historique. Il nous apprend d'abord que l'empereur Auguste publia un édit ordonnant de faire le recensement de tout l'empire romain. M. Reuss soutient

<sup>1</sup> Act., v, 37.

<sup>2</sup> Matt., II, 1.

<sup>3</sup> Ed. Reuss; *Histoire évangélique*, 1876, p. 141-142.

que le recensement n'eut lieu que lorsque la Judée fut incorporée à l'empire, dix ans au moins après la naissance de Notre-Seigneur, et comme ce cens fut particulier à l'ancien royaume d'Hérode, il nie par là même qu'il ait été fait en vertu d'un édit général<sup>1</sup>.

Plusieurs commentateurs, frappés de ce fait que Quirinius avait procédé au dénombrement raconté par Josèphe<sup>2</sup>, en l'an 6 de notre ère, et qu'on ne rencontre dans les auteurs anciens aucune trace d'une opération analogue faite par ce même Quirinius sous Hérode, ont pensé que saint Luc avait voulu distinguer le recensement exécuté sous Hérode de celui qui avait eu lieu une dizaine d'années plus tard sous Quirinius, et, d'après eux, c'est par suite d'une fausse version du texte de l'Évangéliste qu'on a admis un premier cens fait par Quirinius; il faut traduire : « Ce recensement fut fait avant que Quirinius ne fût légat de Syrie; » et non pas : « Ce premier dénombrement fut fait sous Quirinius, légat de Syrie. » Le mot grec *proté* n'a pas, dans ce passage de l'Évangile, le sens positif, mais le sens comparatif *avant que*. C'est là ce qu'on peut appeler l'interprétation philologique. Elle est rejetée au nom de la grammaire par divers commentateurs et historiens<sup>3</sup>. Quoiqu'elle soit à la rigueur possible, il faut convenir en tout cas qu'elle ne paraît pas

<sup>1</sup> « Il est établi, dit-il en propres termes, que sous le règne d'Auguste il n'y a pas eu de recensement général de tout l'empire. » Ed. Reuss, *Histoire évangélique*, p. 143.

<sup>2</sup> Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, II, 4.

<sup>3</sup> H. Lutteroth, *Le recensement de Quirinius en Judée*, in-8°, Paris, 1865, p. 17-25.

naturelle; on ne voit pas pourquoi saint Luc aurait fait allusion dans ce passage au recensement de l'an 6 de notre ère, si Quirinius n'avait été pour rien dans les faits qu'il raconte. Elle est d'ailleurs inutile, car il est historiquement certain, contre M. Reuss et ceux dont il a reproduit l'opinion, qu'Auguste avait donné l'ordre de recenser tout l'empire romain, à l'époque dont parle saint Luc. Le fait est attesté par plusieurs auteurs anciens, la plupart, il est vrai, peu connus, mais dont le témoignage n'en est pas moins irrécusable<sup>1</sup>.

On a essayé d'atténuer la force des arguments qui établissent qu'Auguste avait fait recenser tout son empire, en disant, comme le fait M. Reuss, que l'édit impérial n'avait pu s'appliquer à la Judée pendant le règne d'Hérode, avant qu'elle fût incorporée à l'empire. Cette objection n'est pas fondée. Auguste ne voulait pas soumettre sans doute les Juifs, sous le règne d'Hérode, à un impôt direct, mais il voulait préparer les voies à l'union de la Judée et savoir exactement quelles étaient les ressources, en hommes et en argent, des royaumes qui n'étaient que ses alliés. Tacite nous dit expressément que l'empereur avait rédigé un *Bréviaire de l'Empire* qui énumérait tous ses alliés<sup>2</sup>. Il n'avait pu les connaître que par un dénombrement. Ce dénombrement s'était donc fait dans les royaumes alliés et par conséquent en Palestine.

<sup>1</sup> Voir leurs témoignages rapportés tout au long dans *Le Nouveau Testament et les découvertes modernes*, où la question de Quirinius est traitée en détail, p. 81-122.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, I, 11.

Il n'avait pas eu lieu, du moins, sous l'administration de Quirinius, poursuivent les incrédules, car ce fonctionnaire romain ne fut mis à la tête de la province de Syrie qu'après la déposition d'Archélaüs, le successeur d'Hérode. Un grand nombre de commentateurs orthodoxes, même parmi ceux qui reconnaissent qu'un premier recensement avait été fait en Judée quelques années avant notre ère, ont été si frappés du silence des auteurs anciens, et en particulier de Josèphe, sur une première légation de Quirinius, qu'ils ont cru qu'en effet ce personnage n'avait présidé au cens qu'en qualité d'envoyé extraordinaire d'Auguste. Mais désormais tout le monde sera obligé d'admettre avec saint Luc la double légation de Quirinius en Syrie, car elle est démontrée par un monument épigraphique conservé au Musée de Latran à Rome. En voici le contenu :

P. Sulpicius P. f. Quirinius cos.  
 . . . . .  
 pr. pro consul. Cretam et Cyrenas provinciam optinuit  
 . . . . .  
 legatus pr. pr. divi Augusti Syriam et Phoenicem optinens  
 bellum gessit cum gente Homonaden-  
 sium quae interfecerat Amyntam  
 REGEM · QVA · REDACTA · IN · POTestatem imp. Caesaris  
 AVGVSTI · POPVLIQVE · ROMANI · SENATUS dis immortalibus  
 SVPPPLICATIONES · BĪNAS · OB · RES · FROSPERE gestas et  
 IPSI · ORNAMENTA · TRIVMPhalia decrevit  
 PRO · CONSVL. ASIAM · PROVINCIAM · OPTinuit legatus pr. pr.  
 DIVI · AVGVSTI · ĪTERVM · SYRIAM · ET · PHOENICEM optinuit<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les lettres capitales sont celles qui restent encore de l'inscrip-

*P. Sulpicius Quirinius, fils de Publius, consul...*

(Ici étaient énumérées les magistratures inférieures exercées par Quirinius et qui sont inconnues.)

*préteur. Il obtint comme proconsul la province de Crète et de Cyrénaïque...*

(Ici étaient indiquées les fonctions prétorienne.)

*légal pro-préteur du divin Auguste de la province de Syrie et de Phénicie;*

*il fit la guerre contre la nation des Homonades qui avait tué Amyntas,*

*son roi. CETTE NATION AYANT ÉTÉ RÉDUITE SOUS LE POUVOIR et la puissance du divin*

*AUGUSTE ET DU PEUPLE ROMAIN, LE SÉNAT décréta aux dieux immortels*

*DEUX SUPPLICATIONS POUR LES SUCCÈS qu'il avait obtenus, et lui décerna*

*A LUI-MÊME LES ORNEMENTS DU TRIOMPHE. Il obtint comme PROCONSUL LA PROVINCE D'ASIE et comme légal pro-préteur DU DIVIN AUGUSTE, POUR LA SECONDE FOIS, LA PROVINCE DE SYRIE ET DE PHÉNICIE.*

tion; les lignes et les lettres en italiques sont suppléées d'après Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Apollinensi*, in-8°, Berlin, 1865, p. 126; 2° édit., p. 177; et d'après le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIV, 1887, n° 3613, p. 397.

## CHAPITRE V.

### L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN.

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

#### AUTHENTICITÉ DE L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN.

Le quatrième Évangile se distingue des trois synoptiques par son ordre chronologique et par le choix des matières. Il a beaucoup de parties qui lui sont propres et, en dehors d'un petit nombre de sections, ce n'est que dans le récit de la Passion qu'il s'occupe des sujets déjà traités par les autres Évangélistes. Il passe entièrement sous silence l'histoire de l'enfance de Jésus dont parlent saint Matthieu et saint Luc; il est le seul qui nous renseigne sur les voyages de Notre-Seigneur à l'occasion des fêtes juives. Tel étant le plan de son Évangile, on ne peut guère s'empêcher de reconnaître qu'il a eu pour but de compléter les trois synoptiques et qu'il les suppose connus. Il a donc écrit le dernier de tous. C'est ce que confirme la tradition.

Les témoignages anciens en faveur de l'authenticité de l'Évangile de saint Jean sont décisifs. Bretschneider est le premier qui l'ait sérieusement attaquée, parmi les